



# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 12 octobre 2018

## Mise en sécurité des occupants de l'immeuble, situé au 4, rue de la République / 3, avenue de Verdun, suite à un péril imminent

---

Depuis ce matin, tous les occupants en titre de l'immeuble, situé au 4, rue de la République / 3, avenue de Verdun, sont hébergés suite à un rapport d'expertise confirmant le péril imminent de l'immeuble.

Le 17 septembre 2018, la Mairie de Romainville a saisi le Tribunal Administratif de Montreuil dans le cadre d'une procédure de péril imminent concernant un immeuble privé. Une procédure nécessaire au regard du danger pour les habitants et la sécurité publique en l'absence de réponse du propriétaire du bien. Cette procédure faisant suite à deux référés préventifs demandé par la RATP, dans le cadre des travaux du prolongement de la ligne 11 du métro, en octobre 2016 et septembre 2017.

Sur ordonnance du juge, une expertise a été rendue le 24 septembre dernier confirmant le péril imminent et demandant à réaliser dans les plus brefs délais l'interdiction d'habiter ou de pénétrer dans les étages et les caves, l'évacuation des occupants de tous les logements, la coupure de tous les réseaux, avant d'entreprendre des travaux de sécurisation du bâtiment. Le rapport de l'expert est très clair indiquant notamment une « *installation électrique plus que dangereuse* », « *certains planchers des logements sont très détériorés voire en cours de désolidarisation* », « *les parties communes sont fissurées et lézardées avec des déformations au niveau du plancher bas des halls et des escaliers* », « *des fuites actives sont présentes sur les collecteurs en caves et provoquent depuis de nombreuses années des affouillements en sous œuvre mettant en danger les*

Contact Presse :

**Cyril Anthéaume**

01 49 15 55 49 / 06 14 18 59 15

cantheaume@ville-romainville.fr

[www.ville-romainville.fr](http://www.ville-romainville.fr)

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE



*fondations », « les planchers hauts des caves et des niveaux supérieurs sont composés d'une structure métallique totalement hors d'usage, sont en cours d'effondrement »...*

Le 27 septembre dernier, la Ville, après une première prise de contact avec les occupants, leur a notifié l'arrêt de péril et proposé un hébergement. Malgré nos difficultés à identifier le nombre total d'occupants en raison d'un grand nombre de logements occupés sans droits ni titres trois familles ont accepté de quitter les lieux pour se mettre en sécurité.

Certains élu.e.s de l'opposition municipale, l'association Droit au logement et la député France Insoumise de la circonscription incitent les occupants de l'immeuble à ne pas quitter leur logement. La ville de Romainville dénonce cette posture mais aussi l'irresponsabilité du propriétaire du bien qui depuis de nombreuses années n'a entrepris aucun travaux et laissé le trafic se développer dans cet immeuble.

La ville de la ville de Romainville prend donc toutes ses responsabilités pour mettre hors de danger les occupants de l'immeuble alors qu'un péril imminent a été constaté par un expert indépendant mandaté par le tribunal administratif de Montreuil et a demandé le concours de la force publique pour faire exécuter cette décision.

---

Contact Presse :

**Cyril Anthéaume**

01 49 15 55 49 / 06 14 18 59 15

cantheaume@ville-romainville.fr

[www.ville-romainville.fr](http://www.ville-romainville.fr)